



TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RESEAUX

Opérateur

CONTEXTE :

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

PERSONNES CONCERNÉES :

Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

PRÉ-REQUIS :

Savoir parler, lire et écrire le français.
Posséder une expérience des travaux sur chantier.
Être âgé de 18 ans révolus.
Avoir le sens des responsabilités.

DURÉE :

1 journée soit 7 heures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.
Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions.
Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas.
Remise d'un support de formation.
Questions réponses, partage d'expériences.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Feuille d'émargement par demi-journée.
Attestation de stage.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et validation de compétences.

CONTENU DE LA FORMATION :

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation.
- Contexte et enjeux de la réglementation.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux.
- Les sanctions applicables.
- Pourquoi une AIPR ?

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique: présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ RESEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants.
- Les moyens de protection collective et individuelle.
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
- Les règles pour les branchements.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- L'obligation de récolement.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.